

## **SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 09 novembre 2017 à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT

Ordre du jour :

- Sollicitation complémentaire à l'EPFLO pour les parcelles de bois (A n°113, 114, et C n° 351)
- Devis de Mr Bureau. Com pour le secrétariat
- Décision modificative (inscription en investissement 2017)
- Demande de subvention pour le mur du cimetière à la CAB
- Demande de subvention pour le mur du cimetière au Conseil Départemental
- Demande de subvention pour la création d'une aire de jeux pour jeunes enfants à la CAB
- Demande de subvention pour la création d'une aire de jeux pour jeunes enfants au Conseil Départemental
- Rapport sur l'eau 2016 (SIEAB)
- Rapport sur l'assainissement 2016 (CAB)
- Questions diverses

*Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :*

PETIT Jacky	BARES Frédérique
VANDEBURIE Jean-Louis	GUEULLE Christophe
LETELLIER Christine	LECNIK Gilles
MULLER Simon	PENEAU Sébastien
JULIEN Eddy	
FORTUNA Marie-Christine	
BARBARAS Loïc	

Absents excusés : Frédéric GRAIRE donne son pouvoir à Frédérique BARES, Amandine BENARD, Bruno NEBOUT

**Secrétaire de séance :** Loïc BARBARAS

\*\*\*\*\*

**Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 28 septembre 2017**

**Délibération 2017/031**

**Sollicitation complémentaire de l'EPFLO pour les parcelles de bois :**

Le 28/09/2017, la commune a décidé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise en vue de lui déléguer son droit de préemption afin d'assurer la maîtrise foncière, acquisition et portage, de l'emprise cadastrée G n° 781, ZC n° 42, 43 et 101 sise 34, route de Beauvais (d'une contenance totale de 5 748 m<sup>2</sup>).

Maître MATEU qui a déposé la Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles appartenant aux Ets BREILLY a intégré 3 parcelles de bois classées en zone A et qui ne pouvaient pas faire l'objet d'un droit de préemption communale.

Cependant l'EPFLO peut acquérir ces 3 parcelles et s'engager à les revendre à la commune à l'euro symbolique.

En complément de la délibération 2017/028 du 28/09/2017, la commune sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise afin d'assurer l'acquisition des parcelles A n° 113, 114 et C n° 351 appartenant aux Ets BREILLY 34, route de Beauvais (d'une contenance totale de 2 773 m²).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide

- De solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise afin d'assurer l'acquisition des parcelles A n° 113, 114 et C n° 351 appartenant aux Ets BREILLY 34, route de Beauvais (d'une contenance totale de 2 773 m²).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **Délibération 2017/032**

### **Devis de MonsieurBureau.com :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 02 juin 2017, un compte rendu sur une étude d'aménagement de poste du secrétariat leur a été distribué.

Cette étude a été réalisée par le service préventeur du CDG à la demande du médecin de prévention qui a préconisé un réaménagement du poste de travail.

Cet aménagement serait subventionné à hauteur de 80 % par le FIPHFP, si reconnaissance RQTH (travailleur handicapé).

Après avis favorable de la reconnaissance RQTH,

- Un devis de MonsieurBureau.com est présenté au conseil municipal d'un montant HT de 1 207,45 TTC 1 448,94 €.

Ce devis comprend :

- 2 bureaux réglables en hauteur
- 1 fauteuil ergonomique

- Une facture de JPG d'un montant de 130,51 € TTC

Cette facture comprend :

- 1 Support pour moniteur
- 1 Tapis souris repose poignet ergonomique
- 1 Souris sans fil
- 1 Repose pieds

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'achat de 2 bureaux et d'un fauteuil ergonomique, du support pour moniteur, tapis souris, souris sans fil, repose pieds,
- D'inscrire en dépense d'investissement 2017, l'opération n° 175 (mobilier secrétariat mairie) compte 2184 pour un montant TTC de 1 450,00 € (bureaux, fauteuil)
- De solliciter le FIPHFP pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80 % pour une dépense totale HT 1 310,26 €.

### **Délibération 2017/033**

#### **Décision modificative :**

Afin d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération mobilier pour secrétariat n° 175, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

	Chapitre/opération/compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/615221	1 450,00 €	
	023		1 450,00 €
D fonctionnement			
R investissement	021		1 450,00 €
D investissement	21/175/2184		1 450,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces transferts de crédits.

### **Délibération 2017/034**

#### **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'un mur de soutènement au cimetière :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 33 % de la dépense HT pour le financement des travaux de construction d'un mur de soutènement au cimetière de la commune, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 286,00 € HT.

### **Délibération 2017/035**

#### **Demande de fonds de concours à la CAB pour la construction d'un mur de soutènement au cimetière :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès de la CAB, la prise en charge au titre du fonds de concours à hauteur de 50 % de la dépense HT pour le financement des travaux de construction d'un mur de soutènement au cimetière de la commune, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 286,00 € HT.

### **Délibération 2017/036**

#### **Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 33 % de la dépense HT pour le financement d'un aménagement d'une aire de jeux, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 33 046,00 € HT.

### **Délibération 2017/037**

#### **Demande de fonds de concours à la CAB pour l'aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal sollicite auprès de la CAB, la prise en charge au titre du fonds de concours à hauteur de 50 % de la dépense HT pour le financement d'un aménagement d'une aire de jeux, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 33 046,00 € HT.

### **Délibération 2017/038**

#### **Rapport sur l'eau 2016 :**

Après avoir entendu la synthèse du rapport sur l'eau 2016 (SIEAB), présentée par Simon MULLER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte ce rapport.

### **Délibération 2017/039 :**

#### **Rapports sur l'assainissement collectif et non-collectif 2016 de la CAB :**

Conformément aux dispositions des articles L1411-3 et L2224-5 du Code Général des Collectivités, ainsi que du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, les Maires ou les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports sur l'assainissement dont ils ont confié la compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2016 concernent :

1. La compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 31 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), avant sa fusion avec la Communauté de communes rurales du Beauvaisis,
2. La compétence assainissement collectif sur le périmètre des 31 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB),

3. La délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif ses 22 communes de la CAB, contrat qui a été conclu le 30 décembre 2010 pour une durée de 8 ans avec la SEAO.

Les 2 premiers rapports exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Le dernier rapport est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces trois rapports ont été présentés au conseil communautaire du 29 septembre 2017 et ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 septembre 2017.

Propositions :

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte les différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2016.

#### **Questions diverses :**

- Arbre de Noël, le 17 décembre 2017 à 14H00 salle des fêtes de Saint Sulpice. Rendez-vous pour les préparatifs en mairie à 10h45
- Goûters des aînés le 22 décembre 2017 à 14h00 salle des fêtes de la commune
- Cérémonie des vœux le 20 janvier 2018 à 19H30 salle des fêtes de la commune

#### **Fibre optique :**

Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE informe le conseil municipal que le déploiement de la fibre optique sur le territoire est reporté en 2020.

La séance est levée à 21h45.